

# VINISTORIA



02/01/2014

## Modification des droits d'accises 2014

# Préalable

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014 les droits d'accises sur les boissons alcoolisées seront réévalués sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour 2012, soit 1,75%, pour la majorité des taxes.

**A noter la création de la contribution pour les boissons énergisantes de 100 € / hl volumique (nouveaux codes CVI : 9F10003 et 9F10013).**

Tableaux des évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Articles CGI	Code Taxe	Nature de la mesure	Montants 2013	Montants au 1er janvier 2014
317	L443	<b>bouilleurs de crus</b> (10 litres maximum par campagne)	844.53 €	<b>859.31 €</b>
317		<b>bouilleurs de crus</b> (au-delà de 10 litres par campagne)	1 689.05 €	<b>1 718.61 €</b>
402 Bis	L423	droit de consommation ( <b>VDN</b> par hl/vol)	45.79 €	<b>46.59 €</b>
402 Bis	L402 / L425	droit de consommation ( <b>produits intermédiaires &lt;= 18°</b> ) par hl/vol	183.15 €	<b>186.36 €</b>
403	L433	droit de consommation ( <b>rhum DOM</b> ) par hl/AP	918.80 €	<b>859.79 €</b>
403	L405/ L412/ L435/ L440	<b>droit de consommation</b> (tarif général) par hl/AP	1 689.05 €	<b>1 718.61 €</b>
438	L393	droit de circulation ( <b>cidres</b> ) par hl/vol	1.29 €	<b>1.31 €</b>
438	L387 / L390	droit de circulation ( <b>vins tranquilles, autres pds fermentés</b> ) par hl/vol	3.66 €	<b>3.72 €</b>
438	L385	droit de circulation ( <b>vins mousseux, effervescents</b> ) par hl/vol	9.07 €	<b>9.23 €</b>
520 A	L453	droit spécifiques sur les <b>bières (moins de 2,8 % vol)</b> par hl/AP	360.00 €	<b>366.00 €</b>
520 A	L455	droit spécifiques sur les <b>bières (&gt; 2.8 % vol)</b> par hl/AP	720.00 €	<b>733.00 €</b>
520 A	L457 L463 L467	droit spécifiques sur les <b>bières</b> par hl/AP L457 : Brasseurs < 10 000 hl L463 : Brasseurs > 10 000 hl et < 50 000 hl L467 : Brasseurs > 50 000 hl et <200 000 hl	360.00 €	<b>366.00 €</b>
520 Alb	L473	Boissons non alcoolisées	0.54 €	0.54 €
1613 Bis	L540	<b>Taxe premix</b> par décilitre/alcool pur	11.00 €	11.00 €
L 245-9 séc.soc	L658	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Spiritueux > 18° hors Rhum des DOM) par hl/vol AP	542.33 €	<b>551.82 €</b>
L 245-9 séc.soc	L662	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Spiritueux > 18° Rhum des DOM) par hl/vol AP	367.52 €	<b>551.82 €</b>
L245-9 séc.soc	L666	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Produits intermédiaires > 18°) par hl/vol. EFF	45.79 €	<b>46.59 €</b>
	L670	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (VDN AOC > 18°) par hl/vol. EFF	18.32 €	<b>18.64 €</b>
	L674	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Bières>18°) par hl/vol AP	288.00 €	<b>293.00 €</b>
	L678	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Bières>18° Brasseries <=10 000 hl) par hl/vol AP	144.00 €	<b>147.00 €</b>
	L682	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Bières>18° Brasseries >10 000 hl et <=50 000 hl) par hl/vol AP	144.00 €	<b>147.00 €</b>
	L686	<b>Cotisation Sécurité Sociale</b> (Bières>18° Brasseries >50 000 hl et <=200 000 hl) par hl/vol AP	144.00 €	<b>147.00 €</b>
520 C	E666	<b>Contribution sur les boissons contenant des édulcorants</b>	7.31 €	<b>7.45 €</b>
520 B	E672	<b>Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés</b>	7.31 €	<b>7.45 €</b>
520 B	E999	<b>Contribution sur les boissons énergisantes</b>	-----	<b>100.00 €</b>

# Impact dans Vinistoria

## Mise à jour logiciel

La mise à jour concernant les taux de droits d'accises et la vignette Sécurité Sociale doit être installée **avant toute saisie de mouvement** (opération commerciale, mouvement de stock, fabrication) sur l'année 2014.

Après mise à jour, tout mouvement prendra en compte les nouveaux taux de taxation.

**Il faut donc livrer et facturer toute opération commerciale devant être comptabilisée sur 2013 avant de réaliser la mise à jour.**

## Installation de la mise à jour

Après téléchargement de la mise à jour, décompresser le fichier et copier tous les fichiers sur votre serveur dans un même répertoire (par défaut f:\lgi\Maj Vinistoria Droits).

A partir du serveur et une fois que tous les utilisateurs sont sortis de Vinistoria, lancer la mise à jour en double-cliquant sur le programme « FISynchroBase.exe ».



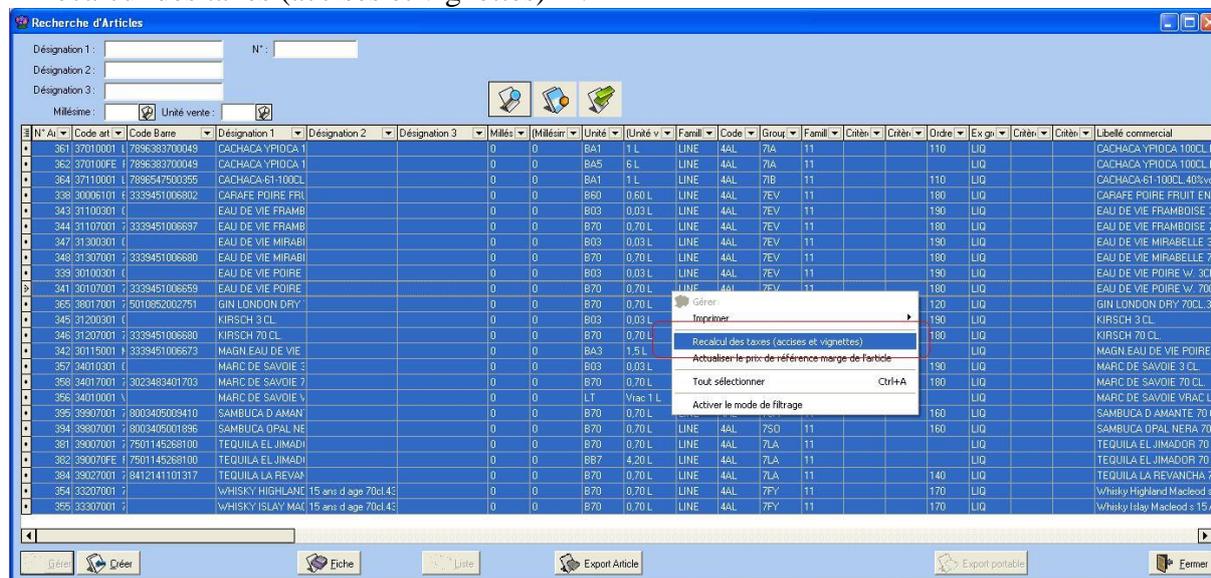
**Cliquer sur le bouton « Synchronisation » pour actualiser les taux de taxes sur l'ensemble des sociétés de Vinistoria.**

## Utilisation de Vinistoria

### Recalcul des taxes sur les articles

Afin d'actualiser le montant des accises et de la vignette SS sur les articles, il est nécessaire d'aller en « Recherche d'articles », cliquer sur la loupe pour obtenir la liste complète des articles.

Faire un CTRL-A pour sélectionner tous les articles puis un clic-droit et choisir l'option « Recalcul des taxes (accises et vignettes) » :



Les taxes sont alors recalculées sur l'ensemble des articles sélectionnés.

### Commandes en cours non livrées sur 2013

Les commandes saisies en 2013 et qui seront potentiellement livrées en 2014 ont été calculés initialement sur la base dans anciens taux de taxation.

Il est indispensable d'appliquer les nouveaux taux pour obtenir une valorisation correcte des futures liquidations des droits et taxes.

#### **Mise à jour unitaire d'une commande**

**Le fait de passer en saisie sur une ligne en modifiant une quantité ou un prix unitaire ne provoque pas l'actualisation au nouveau taux des droits d'accises ni de la vignette SS.**

Pour cela, deux possibilités :

1. Ouvrir la commande à actualiser, se placer sur l'onglet « Lignes », sélectionner toutes les lignes et faire un clic-droit. Choisir l'option « Initialiser le prix de revient des lignes ». Toutes les lignes sélectionnées sont actualisées.
2. Supprimer les lignes concernées par les droits d'accises et la vignette SS et les ressaisir.

#### **Mise à jour d'un groupe de commandes**

**En recherche des opérations commerciales, sélectionner les commandes « Non livrées » et « Non facturées ».**

Faire un clic-droit et choisir l'option « Réinitialiser les taxes ».

Cette fonction permet d'actualiser les taux d'accises et de vignette SS sur les commandes sélectionnées.

Cette méthode est aussi valable pour les opérations de type « Offre », « Réservations » ainsi que pour les achats.

## Duplication de commande

La duplication d'une commande calculée sur la base des taux d'accises d'avant 2014 génère une nouvelle commande identique à celle d'origine. Il est donc nécessaire de réinitialiser les taux pour l'année 2014 à l'aide d'une des méthodes citées auparavant.

## Avoir automatique

Lors de la réalisation d'un avoir automatique, les droits d'accises ne sont pas actualisés dans celui-ci. De ce fait, il est nécessaire de réserver cette opération à des annulations de factures sur le mois de décembre 2013.

En effet, le taux appliqué sera alors celui de 2013.

## Avoir avec saisie

Même fonctionnement que la duplication de commande. Il faut ensuite réinitialiser les taux des droits d'accises pour l'année 2014.

## Viniflux

La validation de mouvements avec des droits d'accises au taux de 2013 sur l'année 2014 provoquera l'apparition de deux lignes par taxe utilisé dans la liquidation des droits et taxes :

Liquidation droits et taxes						
Mois : Janvier 2009			Imprimé le : 12/12/2008 15:17:17 ViniFlux 7.5.4			
N° d'accise : FR093			Volumes exprimés en Hl.			
Bureau de douane : Angers						
Empreinte du N° au N°			Régime A			
Déclaration de liquidation						
Mise à la consommation						
Désignation taxe	Vol DAC non soumis	Vol CRD	Autres	Vol Total soumis	Taux / Hl	Montant
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	- 0.0137	- 0.0137	1 450.00 €	- 20 €
L440 - Tous Spiritueux	0.0000	0.0000	0.0840	0.0840	1 471.75 €	124 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	- 0.1260	- 0.1260	130.00 €	- 16 €
L595 - Vignette SS	0.0000	0.0000	0.2100	0.2100	160.00 €	34 €
	0.0000	0.0000	0.1543	0.1543		122 €
Total droits et taxes						122 €

Dans le cas présent, un avoir avec réintégration des marchandises a été réalisé avec les taux 2009 des droits d'accises et de la vignette SS.